

COMMISION SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC

Mémoire présenté par Bernard Harvey, ing., M. Sc., M.A.

Novembre 1999

« Notre arrogante ignorance du passé
[...] hypothèque notre avenir. »

Laurent Laplanteⁱ

M. le président,
M^{me} et M. les commissaires,

On vous a, sans aucun doute et à juste titre, beaucoup parlé de l'avenir (effet de serre, changements climatiques....), permettez-moi – m'appuyant sur la première phrase du « mot du ministre » dans le document de consultation à l'effet que : « l'eau occupe une place majeure dans l'histoire du Québec... »ⁱⁱ – de vous entretenir un peu du passé. Après avoir œuvré toute ma carrière dans le domaine de la gestion des ressources renouvelables plus particulièrement l'eau, j'ai profité de la liberté qu'offre la retraite pour entreprendre des études en histoire. Mon sujet de mémoire de maîtrise sur la construction des barrages au Québecⁱⁱⁱ m'a permis de réaliser en filigrane une rétrospective des politiques de l'eau.

À partir de cette expérience je voudrais partager avec vous quelques réflexions qui, je l'espère, vous permettront d'appréhender différemment certaines problématiques. Une constante a marqué, depuis la construction des premiers barrages au début de la colonie au XVII^e siècle, les politiques – c'est peut être un grand mot – de l'eau c'est la grande importance, sinon l'exclusivité, accordée à l'aspect économique des ressources hydriques. Sauf quelques préoccupations sporadiques il a fallu attendre le début des années 80 avant de voir poindre une vision plus globale. Il s'agit d'une donnée fondamentale dont il faut tenir compte dans l'analyse du passé et qui permet de comprendre, entre autres, l'importance de l'hydro-électricité au Québec.

Ceci étant pris en compte, deux aspects plus particuliers m'ont frappé à l'examen de la façon dont on a géré l'eau au Québec depuis le début du siècle : la répétition de nos essais sans en tirer de leçons et, en corollaire, le peu de propension à utiliser le passé comme laboratoire. C'est autour de ces deux constatations que je voudrais centrer mes réflexions.

On oublie facilement et on recommence souvent. J'en prend à témoins le travail qu'on vous a confié. Combien de fois a-t-on tenté d'établir une politique québécoise de l'eau ? Il y a eu de grands et de petits essais. L'un des plus importants, « La commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau » de la fin des années 60, n'a pas donné beaucoup de résultats tangibles malgré l'ampleur de son travail échelonné sur près de deux ans. Une première tentative de gestion intégrée quantité-qualité de l'eau, l'une des principales recommandations de cette commission, s'est réalisée effectivement en 1980 par la création d'un ministère de l'environnement. Mais, c'est beaucoup plus le fruit d'une conjoncture qu'une suite donnée aux recommandations de cette commission. Il faut noter par ailleurs que depuis on s'est ingénier à d'autres changements administratifs à affaiblir cette gestion intégrée. Vous avez donc devant vous un défi important, votre rapport ira-t-il rejoindre ses prédecesseurs ? soyons optimistes. Dans ces efforts précédents peut-être a-t-on voulu trop embrasser ? L'ampleur et la diversité des problématiques – internationales, nationales, régionales, locales et même très ponctuelles – qu'on vous a présentées au cours de vos audiences est porteuse de pièges et rend la synthèse périlleuse. À vous de choisir l'essentiel et les véritables priorités.

Un autre exemple de recommencement : la question de la sécurité des barrages. En 1966, le bris d'un barrage à Saint-Joseph de la Rive fait trois morts et ameute le gouvernement; une législation est adoptée en 1968 et on met en place, au cours des années 1970, un grand inventaire des barrages du Québec et une certaine surveillance que l'on abandonne par la suite, sans aucun doute, pour cause de contraintes budgétaires. Survient la catastrophe du Saguenay de juillet 96 et on recommence : « le 17 juin 1998, le ministre [dépose] à l'Assemblée nationale un avant-projet de *Loi sur la sécurité des barrages.* »^{iv}, on se croirait revenu trente ans en arrière.

Autre exemple tout aussi éclairant sur notre capacité d'oublier : l'état des réseaux d'aqueduc et d'égout dont il faut « s'interroger **immédiatement** »^v (en 1999) sur leur état de vieillissement. On se croirait dans ce cas-ci revenu au début des années 1980 lors du lancement du programme d'assainissement des eaux, alors que cette même problématique a fait l'objet de beaucoup de préoccupations.

Le passé, l'histoire nous offrent plusieurs laboratoires que nous aurions tout avantage à utiliser pour mettre les choses en perspective ? La question de la dérivation des eaux est, c'est le moins qu'on puisse dire, à l'avant-scène des préoccupations actuelles. Loin de moi de vouloir diminuer l'importance de cette problématique, mais il serait peut-être intéressant de voir comment la nature s'est adaptée, en autant qu'elle se soit adaptée, à la dérivation des eaux des rivières Susie et Mégiscane du bassin de la Baie James vers celui du Saint-Maurice via le réservoir Gouin et ceci depuis la réalisation de ces travaux par la Shawinigan Water and Power pour la Commission des eaux courantes au tout début des années 50.^{vi} Un beau laboratoire en pleine nature.

Autre interrogation lancinante. « La gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants pourrait-elle constituer une approche intéressante ? »^{vii} s'interroge le document de consultation. La France, pionnière dans ce domaine, a été témoin dans les années 70 du questionnement québécois dans ce domaine. Plus près de nous, qu'est-il advenu de l'expérience de la Mission Yamaska réalisé de 1968 à 1971 ? Un essais de gestion intégrée de l'eau à l'échelle d'un bassin qui a connu, entre autres, les contraintes des chasses gardées administratives.

Je termine en attirant votre attention plus particulièrement sur la problématique de la discontinuité dans la connaissance; ici, c'est autant l'ingénieur que l'historien qui parle. L'inventaire des barrages mentionné précédemment en fourni un bon exemple. Dans ce domaine on ne peut malheureusement mesurer que beaucoup plus tard l'impact de décisions jugées tout à fait valables lorsque prises, en général, pour des raisons conjoncturelles. La connaissance est, sans aucun doute, l'un des domaines de la gestion de l'eau où une vision à long terme (passé et futur) est essentielle.

Bernard Harvey

ⁱ LAPLANTE, Laurent. *La mémoire à la barre*. Québec, Écosociété, 1999, 4^e couverture.

ⁱⁱ Québec, Ministère de l'Environnement. *La gestion de l'eau au Québec. Document de consultation publique*. 1999, p.4.

ⁱⁱⁱ HARVEY, Bernard. « Dompter la houille blanche. La construction des barrages au Québec, 1898 à 1963. Un essais sur l'évolution des techniques et sur la place des ingénieurs francophones. » Mémoire de maîtrise, Université Laval, 1998, 145p.

^{iv} Québec, Ministère de l'Environnement. *op. cit.* p.8.

^v *Ibid.* p.36. Je souligne.

^{vi} Québec, Commission des eaux courantes. *Trente et unième rapport annuel, 1942*. Québec, 1945, p. 118-120.

^{vii} Québec, Ministère de l'Environnement. *op. cit.* p.27.